

PREFECTURE
DE LA GIRONDE
15 FEV. 2022
Bureau du Courrier

Conseil d'Administration

Séance du vendredi 11 février 2022 à 14h30

Adoption du compte rendu du CA du 17 décembre 2021

Aujourd'hui vendredi 11 février 2022 à 14h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Rachel HELVADJIAN, Catherine GILLOIRE,
MM Baptiste MAURIN, Cyriaque MONIEZ, Thierry LAHONTAA, Bertrand FLEURY, Stéphane GOMOT

Etaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

Mme Fabienne BUCCIO par M. Bertrand FLEURY, M. Didier ARNAUDET par M. Thierry LAHONTAA, Mme Marie-Claude NOEL par M. Baptiste MAURIN, Mme Claire JACQUET par Mme Catherine GILLOIRE,

Etaient excusé.e.s, non représenté.e.s :

MM. Charline CLAVEAU, Pierre HURMIC, Nicolas PEREIRA, Radouane JABER, Catherine FABRE, Grace KALUNZODI, Chris ANNOH, Olivier CAZAUX, Didier JEANJEAN, Dimitri BOUTLEUX

Conseil d'Administration

Séance du vendredi 17 décembre 2021 à 12h30

Compte rendu de la séance

Aujourd'hui vendredi 17 décembre 2021 à 12h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Charline CLAVEAU, Rachel HELVADJIAN, Catherine GILLOIRE, Juliette DURUPT, Emma ABADIE
MM. Eric LEBAS, Baptiste MAURIN, Cyriaque MONIEZ, Didier JEANJEAN, Olivier CAZAUX, Thierry LAHONTAA,
Dimitri BOUTLEUX

Etaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

M. Didier ARNAUDET par M. Thierry LAHONTAA, M. Stéphane GOMOT par M. Olivier CAZAUX, M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN,

Etaient excusé.e.s, non représenté.e.s :

MM. Nicolas PEREIRA, Radouane JABER, Claire JACQUET, Marie Claude NOËL, Catherine FABRE, Grace KALUNZODI

Monsieur le Président constate que le **quorum** est atteint, et est nommé **secrétaire de séance**.

Il accueille les nouveaux administrateurs représentants des étudiants élus à cette rentrée.

Titulaires = Chris Annoh et Grace Kalunzodi (1^{ère} année)

Suppléants = Elise Simeonidis et Emma Abadie (5^{ème} année) ; Emma assiste au Conseil d'Administration à distance.

Monsieur le Président remercie ces étudiants ; c'est une vraie satisfaction que des élections ait pu avoir lieu avec suffisamment de candidatures étudiantes. Cela marque l'intérêt des étudiants pour cette instance et pour la gouvernance de l'établissement.

Adoption du compte rendu du CA du 7 octobre 2021

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité sous réserve de potentielles modifications de la part de la Région.

Point d'actualité du directeur

Pas beaucoup de nouveautés, si ce n'est le cours de l'école qui a repris, avec une situation sanitaire pressante actuellement alors qu'elle nous avait jusqu'ici épargné : quelques cas positifs et cas contact ces derniers jours. Les mesures prises depuis le début – combinées entre les directives des ministères culture / enseignement / collectivités territoriales et notre autonomie d'epcc- restent plus que jamais d'actualité (masque / gestes barrières / aération) : elles ont permis d'éviter des chaînes de contamination.

Beaucoup de workshops se sont tenus ces dernières semaines, avec des restitutions variées, des événements au Café Pompier avec lequel nous travaillons pour éviter « l'aparté » du Café.

Nous avons aussi réalisé un travail pragmatique et de terrain pour renforcer la participation et la démocratie participative au sein de nos instances ; les nôtres sont en crise, comme au niveau national et international. Des nouvelles modalités ont été posées, avec l'instauration notamment de réunions contributives pour toutes et tous, toutes les 3 semaines, ouvertes à toutes propositions. S'y tiennent des débats et ses conclusions sont proposées en CPVSE, mises en application et proposées en CA si c'est nécessaire.

Effectivement, la représentation étudiante en CA est satisfaisante. Elle doit aussi se mobiliser pour être présente pour les discussions en amont, en réunion contributive et en CPSVE. La gouvernance est propre à chaque école ; la liberté d'expression est nécessaire, pour les expérimentations, jeux, excès, provocations, avec les enjeux actuels qui confrontent des sensibilités différentes et des générations différentes. Les étudiants ont leur mot à dire pour continuer d'en faire un lieu d'échanges et d'investissements sur ces sujets dans lesquels les écoles d'art sont parties prenantes avec leur propre histoire.

Des événements extra muros également : à Paris avec les étudiants de master, des mobilités en Europe, une mission d'une semaine au Cameroun réalisée avec l'aide de Bordeaux Métropole : ces événements réouvrent des perspectives après ces 2 années.

Hervé Alexandre ajoute 3 dossiers de fonds qui seront présentés au prochain Conseil d'Administration :

- Le retour sur l'enquête lancée à la demande du Président sur la situation sociale des étudiants vis-à-vis de leur job. Les 1^{er} données analysées confortent le fait que travailler est une nécessité pour beaucoup : leur emploi est une ressource financière indispensable pour leur économie personnelle. Ces éléments seront à mettre au débat avec la question du montant des droits d'inscription et le soutien apporté aux étudiants.
- La récupérathèque, projet initié au printemps, s'est structurée, notamment avec une mission/voyage à Bruxelles avec la fondation des récupérathèques. Son fonctionnement est effectif depuis quelques semaines ; sa gestion est assurée par les étudiants et est portée par l'école. Elle met en perspective son développement soutenable et le modèle économique des travaux des étudiants.
- Les services informatiques. Depuis le CA de juillet des avancées notables ont eu lieu pour l'autonomisation de nos systèmes. Le cordon ombilical avec les services informatiques de la Métropole devrait être coupé d'ici le mois de mars 2022. Y compris avec le catalogue de la bibliothèque qui sera le dernier point d'achèvement.

Baptiste Maurin ajoute que l'étude réalisée auprès des étudiants permettra d'initier le regard sur la réalité de la situation de nos étudiants pour comprendre la problématique financière et les conditions de leur formation. Le renouvellement de la représentation étudiante pourra ouvrir des espaces de dialogue dans le cadre du fonctionnement classique de l'école, de débattre avec les personnes concernées et donner aux étudiants une place dans leur parcours et les confronter à la démocratie.

Délibération D.24-2021**2^{ème} Débat d'Orientations Budgétaires 2022 – DOB 2022**

Baptiste Maurin expose qu'il s'agit de reprendre les éléments du 1^{er} débat, de le mettre à jour sur les perspectives et manières dont l'école doit appréhender la réalité de son budget au regard de la situation rencontrée par toutes les collectivités.

Il convient de faire aujourd'hui l'état des échanges et des réflexions en cours sur les perspectives financières. Pour la Région / l'Etat / la Ville, même constat qui avait été partagé par la Région : le budget de fonctionnement sera difficilement ré-évaluable à l'avenir, les collectivités étant dans les mêmes contraintes budgétaires. Il pourra y avoir des modifications à la marge, pérenniser du fonctionnement plutôt que de l'investissement (côté ville de Bordeaux) et activer d'autres budgets pour des solutions de contributions spécifiques.

Le budget de fonctionnement n'évoluera pas à la hausse autrement qu'avec une révision des tarifs et/ou avec des partenariats extérieurs ; il sera celui qui s'imposera à la nouvelle direction.

Il y a un besoin de projections sur le devenir de l'école et sur la manière dont son budget fonctionne. Une mission d'audit Ville-Métropole va être lancée pour l'accompagner sur sa trajectoire budgétaire en tenant compte des hausses de dépenses de fonctionnement incompressibles. Des réflexions sont à ouvrir et à mener, notamment sur la tarification dans le cadre d'un vrai travail analytique. L'audit servira aussi dans le cadre du recrutement de la future direction. Ces éléments seront intégrés dans le BP qui sera proposé, avec nos contraintes, nos possibilités et les arbitrages à conduire. Tout en s'assurant de l'attractivité de l'école, notamment au travers de son projet immobilier d'extension / rénovation de l'école ; avec son fonctionnement à projeter ; avec des dépenses en moins grâce à des mutualisations/meilleures organisations et celles en + pour continuer à faire fonctionner une école rénovée et agrandie. Ce projet immobilier doit avoir lieu pour garantir la pérennité de l'attractivité de l'école.

Le document présente les grands éléments de calage, les enjeux, avec l'exécution du budget 21, les grandes lignes du budget 22 et les sollicitations des collectivités membres fondatrices. Il intègre les contraintes exprimées lors du précédent CA.

Charline Claveau remercie le Président pour ces éclaircissements et confirme que la Région est actuellement en pleines discussions budgétaires pour 2022. Il ne sera pas possible d'augmenter le budget de fonctionnement. Le dossier des établissements d'enseignement supérieur artistiques va être ouvert, mais si marge de manœuvre il y a, elle sera orientée vers les établissements sous-dotés. La trajectoire financière a été tracée par le Président, une augmentation des budgets des collectivités est peu probable, mais il peut y avoir des pistes de fonctionnement complémentaires, elles seront regardées de près et la Région sera accompagnante. Pour répondre oralement à la lettre envoyée par la Ville de Bordeaux à la Région sur le programme immobilier, la Région n'a à ce jour reçu aucun dossier chiffré et la participation à hauteur de 25% du plan de financement évoqué n'a jamais été annoncée par la Région. Cela reste au-delà des habituelles participations de la Région. Le projet figure en 1^{ère} priorité dans la liste du CPER, mais le chiffrage reste questionné. Une réponse écrite du Président de la Région viendra confirmer cela.

Baptiste Maurin confirme que le dossier va être envoyé avec les éléments complets ; une réunion sera à tenir ensuite pour partager les éléments du dossier.

Charline Claveau ajoute que le projet étant inscrit au CPER, une discussion aura lieu pour aboutir au montage final.

Blandine Martre ajoute que des échanges consolidés sont à avoir, après des écrits chiffrés. Le dossier final de subvention ne se réalise pas à ce stade.

Charline Claveau répond qu'il n'y a pas eu de présentation du projet avec les différentes hypothèses de financement.

Baptiste Maurin confirme que le dossier doit effectivement être partagé pour arrêter les modalités de financement des partenaires.

Eric Le Bas précise que la DRAC a répondu à la lettre de la Ville de Bordeaux. Pour l'Etat, il s'agit bien d'un dossier d'actualité. Les compte-rendu des séances des Conseils d'Administration retracent les propos des uns et des autres. La Ville a procédé à un début de saisine, il faut encore échanger pour avancer sur ce programme et affiner le niveau de réponse avec les bases des premiers chiffrages. Pour ce qui concerne la dotation de fonctionnement, des échanges ont eu lieu en bilatéral. L'Etat connaît les mêmes contraintes financières et sa capacité d'accompagner les hausses de fonctionnement atteint ses limites. Des projets menés par l'école sont assez significatifs et marquants pour l'école (Pavillon / Papillon par exemple). Les demandes d'accompagnement de leur financement ont été remontées, mais pas de réponse à ce jour. Après la montée en puissance de l'aide au fonctionnement ces 3 dernières années, il est possible que l'Etat fasse une pause. Les études qui vont être menées seront très utiles sur les répercussions du projet immobilier et ses besoins de fonctionnement. Des retours de la centrale sont encore attendus.

Hervé Alexandre précise les chiffres 2022 inscrits dans le document : la dotation fonctionnement a été maintenue à l'identique pour la Région ; celle de l'Etat est conforme aux échanges. La Région pourra activer d'autres leviers, tels que des appels à projets recherche / formation continue / formation professionnelle / enseignement supérieur. Les statuts de l'epcc permettent d'en bénéficier. Et l'accompagnement de la Région sur ce point sera bienvenu pour solliciter ces nouvelles lignes. A noter à ce propose que la 1^{ère} session VAE a démarré via le G8, elle émerge sur les fonds des organismes collecteurs.

Charline Claveau ajoute qu'elle rencontre à la rentrée Gérard Blanchard élu à la recherche.

Baptiste Maurin ajoute que cet écosystème est à mettre en place maintenant pour activer les leviers sur les projets que l'école développe.

Hervé Alexandre précise que ce débat d'orientations budgétaires est un moment d'échanges. Il a déjà eu lieu le 7 octobre dernier, mais il doit réglementairement se tenir moins de 2 mois avant l'adoption du budget primitif. Le 1^{er} DOB était donc « techniquement périmé ». Celui-ci a permis des ajustements, il y en aura d'autres au fil des actualités pour une proposition définitive de budget 2022 en février.

Pour rappel et précision pour les nouveaux représentants, l'exécution du budget 21 fait apparaître un solde prévisionnel quasiment à 0 : ce qui demandera une certaine prudence au niveau des départs en retraite, du volume des invitations et une attention extrême sur toutes les dépenses.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération D.25-2021

Décision portant prise en charge à 50% des frais de déplacements des étudiants

Hervé Alexandre expose qu'il s'agit d'une délibération technique qui élargit à toutes modalités pratiques de financement la participation de l'école à hauteur de 50% pour les déplacements collectifs des étudiants. A chaque fois, l'ensemble du projet est budgété ; et chaque situation individuelle possiblement problématique est examinée.

Dimitri Boutleux demande si l'Europe apporte un complément de financement.

Rachel Helvadjan confirme qu'il peut y en avoir mais cela tout dépend du format de déplacement.

Hervé Alexandre ajoute que d'autres aides peuvent s'ajouter, la Métropole pour le Cameroun par exemple. Cette délibération concerne les déplacements collectifs, dans le cadre du cursus, en France. D'autres dispositifs pour l'étranger existent et peuvent se cumuler.

Eric Le Bas ajoute que l'Etat contribue à la mobilité internationale des étudiants en versant une aide annuelle. Sa notification est toujours un peu tardive dans l'année, elle est importante en volume : au titre de cette année 2021, il s'agit de 20 000 €.

Rachel Helvadjan confirme qu'elle est intégralement utilisée.

Catherine Gilloire ajoute que cette initiative est très bienvenue dans ce contexte de précarité des étudiants. Cela permet d'imaginer des déplacements avec tous les étudiants. Il serait souhaitable que ce soit étendu à des spectacles par exemple.

Hervé Alexandre confirme que c'est ce qui se fait déjà, notamment dans le cadre du fifib. Le coût d'un pass est de 45 €, l'école les a tous pris en charge et a demandé une participation de 20 € aux étudiants. Ces prises en charge s'étudient au cas par cas.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération D.26-2021

Décision portant remboursement et annulation de titres pour 4 inscriptions aux cours publics

Hervé Alexandre expose que malgré le contexte, cette rentrée 2021-2022 des cours publics s'est bien déroulée. A ce jour, 180 élèves sont inscrits et suivent assidûment les cours qu'ils ont choisis.

4 élèves sollicitent le remboursement d'un cours auquel ils s'étaient inscrits et qu'ils ne peuvent plus suivre. Leur demande étant justifiée, il est proposé de leur rembourser les frais d'inscription et de réduire le titre de recettes correspondant.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération D.27-2021

Délibération portant adoption des droits d'inscription au concours d'entrée et admissions 2022 de l'ebabx

Baptiste Maurin propose de maintenir le tarif pratiqué les années précédentes, soit 46 €, à régler par les candidats au concours ou commission.

Hervé Alexandre précise qu'il s'agit d'un montant moyen par rapport aux autres écoles d'art ; pas trop élevé pour une école publique d'enseignement supérieur qui, contrairement aux écoles privées, n'est pas une « machine à cash ». Les candidats n'auront pas de frais de déplacement à déboursier non plus puisque les entretiens se tiendront en visio. Compte tenu du calendrier des inscriptions, il était nécessaire de fixer ce tarif aujourd'hui.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération D.28-2021**Décision portant montant de la participation des personnels à l'atelier «Pilâtes»**

Hervé Alexandre expose que dans le cadre de ses actions de prévention des troubles musculo squelettiques, l'école a mis en place pour ses personnels un atelier *Pilâtes* le lundi entre 12h30 et 13h30 de novembre 21 à juin 2022. La rémunération de l'intervenante diplômée est prise en charge par l'école mais il est proposé que les 12 participant.e.s qui se sont engagé.e.s versent un montant forfaitaire de 45 € pour l'année. Une décision du conseil est nécessaire pour permettre l'encaissement de cette recette.

Dimitri Boutleux trouve cette démarche très judicieuse.

Annette Nève et Rachel Helvadjan ajoutent qu'il est très pratique que cette activité se déroule sur le lieu de travail.

Baptiste Maurin confirme que c'est une très bonne initiative.

Catherine Gilloire suggère que dans le cadre de la future extension de l'école soit prévue une salle de sport avec des appareils.

Délibération adoptée à l'unanimité**Délibération D.29-2021****Décision portant autorisation de signature du contrat d'assurance pour la couverture risque incapacités du travail du personnel avec la CNP/le CDG**

Hervé Alexandre expose qu'il s'agit d'une délibération technique requise par le CDG pour conclure le contrat qui nous lie annuellement avec la CNP et le CDG pour l'assurance statutaire du personnel.

Délibération adoptée à l'unanimité**Délibération D.30-2021****Décision portant adhésion à la mission complémentaire d'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraites du Centre de Gestion de la Gironde par voie conventionnelle**

Hervé Alexandre expose que le CDG33 propose des prestations facultatives de soutien et d'accompagnement des collectivités. Notamment celle relative à la question des retraites des agents, sujet mouvant qui nécessite une veille et une vigilance expertes.

Délibération adoptée à l'unanimité**Questions diverses**

Charline Claveau souhaite savoir si l'école connaît le coût moyen d'un étudiant à l'ebabx.

Hervé Alexandre répond qu'il s'élève à environ 16.500 € / étudiant. Les indicateurs de notre panel d'études de l'ANdEA montrent une moyenne de 16.000 €, allant de 12.000 à 24.000 €.

Mais la comparaison doit se faire avec précaution, toutes les écoles/epcc ne sont pas au même niveau d'autonomie budgétaire pour le personnel ou le bâtiment. Idem avec les écoles nationales au regard de leurs particularités en RH et charges.

Dominique Pasqualini ajoute qu'il faut avoir conscience du statut hybride des écoles supérieures d'art : entre universités et grandes écoles. Au sein du Club des Grandes Ecoles, l'ebabx a un regard et une réalité totalement en décalage avec les autres sur la question de la précarité étudiante et de la situation sociale des étudiants : ici, 45% de nos étudiants sont boursiers. Ce n'est pas du tout le cas des autres écoles. En décalage aussi sur toutes les aides internes qui accompagnent individuellement tous les étudiants : la dimension sociale et économique est à prendre en compte. Ce chiffre du coût par étudiant est brut, dégagé du reste.

Charline Claveau remercie pour ces éléments. Même si ces chiffres ne peuvent pas être transmis tels quels, ils sont importants et doivent être apportés dans un discours précis, juste et argumenté.

L'ebabx est un établissement sous tutelle du ministère de la culture et donc chapeauté par la direction culturelle de la Région, pas dans le périmètre de l'enseignement supérieur. Le coût moyen d'un étudiant en université varie de 10 000 à 15 000 €. Le contexte social des étudiants et les besoins particuliers d'apprentissage en école d'art s'expliquent. Un étudiant en art est d'abord un étudiant, ses spécificités sont à défendre.

Baptiste Maurin confirme que l'Etat, la Région et la Ville se retrouveront rapidement pour la suite des débats engagés.

A l'école, sont prévus les vœux le 14 janvier, à confirmer selon les conditions sanitaires.

Et le conseil d'administration : le 11 février à 14h30.

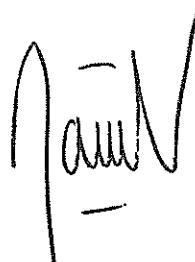
L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 13H45

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 11 février 2022

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Baptiste Maurin', with a stylized, elongated 'M' and 'A'.

Président

PREFECTURE
DE LA GIRONDE
15 FEV. 2022
Bureau du Courrier

Conseil d'Administration

Séance du vendredi 11 février 2022 à 14h30

D.01-2022

Aujourd'hui vendredi 11 février 2022 à 14h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Rachel HELVADJIAN, Catherine GILLOIRE,
MM Baptiste MAURIN, Cyriaque MONIEZ, Thierry LAHONTAA, Bertrand FLEURY, Stéphane GOMOT

Etaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

Mme Fabienne BUCCIO par M. Bertrand FLEURY, M. Didier ARNAUDET par M. Thierry LAHONTAA, Mme Marie-Claude NOEL par M. Baptiste MAURIN, Mme Claire JACQUET par Mme Catherine GILLOIRE,

Etaient excusé.e.s, non représenté.e.s :

MM. Charline CLAVEAU, Pierre HURMIC, Nicolas PEREIRA, Radouane JABER, Catherine FABRE, Grace KALUNZODI, Chris ANNOH, Olivier CAZAUX, Didier JEANJEAN, Dimitri BOUTLEUX

Délibération n°01-2022 portant montants et calendrier de règlement des divers droits d'inscription pour l'année scolaire 2022/2023

Monsieur Baptiste Maurin, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Pour avoir accès à l'ensemble des formations artistiques assurées par l'EBABX, un droit d'inscription annuel est demandé aux étudiants du supérieur et élèves des cours publics, ainsi que des droits pour accéder aux concours d'entrée et workshop ou stages.

Pour mémoire, ces droits sont inchangés en montants depuis l'année scolaire 2018-2019, soient 4 exercices budgétaires marqués par la crise sanitaire, la croissance des charges pesant sur l'ebabx, et les aides et soutiens mobilisés au service des étudiants particulièrement ces deux dernières années.

En regard des orientations posées lors du débat d'orientations budgétaires lors du CA du 17 décembre 2021 d'une part, et de l'élaboration du Budget Primitif BP 2022 d'autre part, il est proposé une évolution différenciée de ces droits.

Elle tient compte de l'évolution des services et bourses versées aux étudiants, tout autant que des droits requis pour les cours amateurs et formations continues dans les écoles supérieures d'art publiques de la Nouvelle Aquitaine.

1. Pour les étudiants

	Rappel 2021-2022	Proposition 2022-2023
Etudiant non boursier	529 euros	545 euros
Etudiant boursier	342 euros	352 euros

2. Pour les cours publics

	Rappel 2021-2022	Proposition 2022-2023
Tout cours de 1,5 h hebdo	168 euros	185 euros
Tout cours de 2h hebdo	318 euros	350 euros
Tout cours de 2,5h hebdo	340 euros	374 euros
Tout cours de 3h hebdo	384 euros	422 euros

Il est proposé le maintien des réductions tarifaires suivant les cas :

- Inscription à 2 ateliers ou cours : - 10% sur l'ensemble de la cotisation
- Inscription à 3 ateliers ou cours : - 20% sur l'ensemble de la cotisation
- Inscription à 4 ateliers ou cours et au-delà de 4 : -30% sur l'ensemble de la cotisation
- Étudiants et demandeurs d'emploi : - 30% par rapport au tarif plein précédent.

Il est rappelé que pour tous les cours et ateliers des cours publics, les consommables sont à la charge des élèves inscrits.

Par ailleurs, l'EBABX sera amenée à proposer des workshops ou des stages de découverte et perfectionnement d'un médium, d'une technique ou d'une pratique à destination des publics amateurs. Ceux-ci sont proposés en cours d'année, en fonction de demandes, opportunités et projets, à partir d'un certain seuil de publics inscrits et sur des périodes de vacances scolaires ou week-end permettant un travail intense en continu mobilisant les espaces et ateliers de l'école.

Ces propositions incluent l'accueil de publics professionnels, dans le cadre de perfectionnements et usages de leurs droits à la formation, participation à des dispositifs de reconversions professionnelles ou VAE.

	Droits tout public – prise en charge individuelle	Droits Formation Continue – prise en charge employeur ou OPCO
Stage 0.5 jour	40 euros	120 euros
Stage 1 jour	70 euros	210 euros
Stage 1.5 jours	100 euros	300 euros
Stage 2 jours	120 euros	360 euros
Stage 2.5 jours	140 euros	420 euros
Stage 3 jours	160 euros	480 euros
Stage 3.5 jours	185 euros	555 euros
Stage 4 jours	210 euros	630 euros

Pour mémoire les droits pour l'année 2021-2022 étaient les suivants :

- Stage/workshop de 1 journée : 62 euros
- Stage/workshop de 2 journées : 102 euros
- Stage/workshop de 3 journées : 143 euros

3. Modalités de paiement

Pour mémoire et suivant la D.13-2021 :

- Pour les cours publics. Après vérification des quotas dans les cours et du souhait de l'élève, le paiement en ligne des droits d'inscription valide l'inscription définitive.
L'engagement de règlement est immédiat, avec un paiement automatisé en 2 fois : la moitié du montant dû débité le jour de l'inscription, la seconde moitié, débitée 30 jours après le 1^{er} paiement.
- Pour les étudiants, le paiement des droits d'inscription validera l'inscription définitive.
L'engagement de règlement est immédiat, avec un paiement automatisé en 2 fois : la moitié du montant dû débité le jour de l'inscription, la seconde moitié, débitée 30 jours après le 1^{er} paiement.
Au 30 novembre 2021, si l'étudiant.e n'a pas engagé de démarche pour régler ses droits d'inscription, son dossier est transmis au Trésor Public pour recouvrement des sommes dues. Les étudiants qui produiront une attestation d'attribution de bourse après leur inscription seront remboursés de la différence entre tarif boursier et non boursier.

Les autres modes de paiement [CB, chèque, virement et espèces (montant inférieur à 300 €)] restent possibles pour les usagers qui sont dans l'impossibilité de régler en ligne.

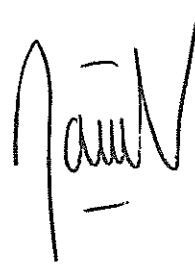
En conséquence, nous vous proposons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 11 février 2022

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Baptiste Maurin', with a stylized flourish at the end.

Président

PREFECTURE
DE LA GIRONDE
15 FEV. 2022
Bureau du Courrier

Conseil d'Administration

Séance du vendredi 11 février 2022 à 14h30

D.02-2022

Aujourd'hui vendredi 11 février 2022 à 14h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Rachel HELVADJIAN, Catherine GILLOIRE,
MM Baptiste MAURIN, Cyriaque MONIEZ, Thierry LAHONTAA, Bertrand FLEURY, Stéphane GOMOT

Etaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

Mme Fabienne BUCCIO par M. Bertrand FLEURY, M. Didier ARNAUDET par M.Thierry LAHONTAA, Mme Marie-Claude NOEL par M. Baptiste MAURIN, Mme Claire JACQUET par Mme Catherine GILLOIRE,

Etaient excusé.e.s, non représenté.e.s :

MM. Charline CLAVEAU, Pierre HURMIC, Nicolas PEREIRA, Radouane JABER, Catherine FABRE, Grace KALUNZODI, Chris ANNOH, Olivier CAZAUX, Didier JEANJEAN, Dimitri BOUTLEUX

Délibération n°02-2022 portant adoption des dotations d'aide aux diplômes

Monsieur Baptiste Maurin, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les études artistiques dispensées à l'EBABX intègrent un certain nombre de technologies. De ce fait, l'investissement financier que les étudiants consacrent à leurs réalisations artistiques, et particulièrement à leur projet de diplôme, prend de plus en plus d'importance.

Pour cette session 2022, il convient de renouveler l'attribution d'une dotation aux étudiants qui présentent leur diplôme en faisant évoluer cette aide au même titre que les droits d'inscription à l'école. Cette bourse est imputée sur le budget de fonctionnement de l'école tel que présenté au BP 2022.

Soit donc :

	Dotation 2021	Proposition 2022
Diplôme National d'Arts Plastiques (DNA)	87 euros	90 euros
Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP)	189 euros	195 euros

Par ailleurs, à titre dérogatoire, pour permettre aux étudiants d'accéder aux meilleurs tarifs des marchés négociés par l'ebabx, quand certains matériaux sont commandés directement par l'école, le montant de la ou des facture.s correspondante.s sera.ont déduite.s de l'aide au diplôme à l'issue du bilan financier réalisé étudiant par étudiant.

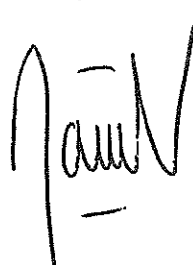
En conséquence, nous vous proposons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 11 février 2022

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

DNA :

ALPISTE	Sam
AUBURTIN	Irène
BAUCHER	Aure
BERTRAND	Paul
BRESSY	Camille
BRICHE	Matthias
BROCHAIN	Eleonore
BRUNEL	Marguerite
CARLON	Lara
CAYO	Fiorenza
CHAVOT	Victor
CHIVALEY	Medhi
CRUZ-MERMY	Thomas
DARNAT	Margot
DAUNAS	Valentin
DELVOIE	Grégoire
FANGILLE	Louise
FERRI SEGURA	Irène
FRADIN	Anne-Claire
GARDIEN	Lise
GAZEAU	Joachim
GHAZILI	Sarah
GHESTEM	
GALINDO	Lilas
	Nicol-
GLEPIN	Vaneza
GRILL	Vincent
GUIMBERTEAU	Luna
IZARD	Océane
KIM	Juyeong
KONOSONOKA	Sofija
LEE	Minhee
LELONG	Anouche
MALAPERT	Ambre
MOREL	Tristan
MORVAN	Myrha
MOSCATO	Lisa
PACHECO	Antoine
POIRSON	Apolline
POTENTIER	Dany

POUSTIS	Lola
RENOUX	Zélie
ROHAUT	Luc
ROMAN	Juliette
SPITERI PARRENO	Raphael
STETIN	Zora
TAQUE	Romane
THIAM	Anta
THOMAZEAU	Mélanie
VIROLLE	Maureen
ZHONG	Yuxuan

DNSEP :

ABADIE	Emma
ANGOT-HUGUET	Viktor
BLET	Audrey
BOURDOISEAU	Line
BROUSSE	Baptiste
CARTIER	Jules
CODECO DE AMORIM	Cristiano
EDELINE	Adrien
EL HMOUZI	Camellia
FEIGNE	Ulysse
GABOURG	Simon- Kléber
GOMEZ	Hugo
GONG	Qianying
GUIONNEAU	Mila
LACOSTE	Emma
LI	Jingyan
LOU	Yuhang
MAILLARD	Jessy
MOESCHLER	Bianca
ORESHKO	Viktoria
PALETTE	Benjamin
PIERRA	Juliette
POULAILLE	Nola
RAM	Nino
SHEN	Tse-Han
SIEFERT	Nathanael
SIMEONIDIS	Elise
VERET CHANG	Pitamber

VERGNAUD	Corentin
VIGIER-LEVY	Alice

Conseil d'Administration

Séance du vendredi 11 février 2022 à 14h30

PREFECTURE
DE LA GIRONDE
15 FEV. 2022
Bureau du Courrier

D.03-2022

Aujourd'hui vendredi 11 février 2022 à 14h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Rachel HELVADJIAN, Catherine GILLOIRE,
MM Baptiste MAURIN, Cyriaque MONIEZ, Thierry LAHONTAA, Bertrand FLEURY, Stéphane GOMOT

Etaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

Mme Fabienne BUCCIO par M. Bertrand FLEURY, M. Didier ARNAUDET par M. Thierry LAHONTAA, Mme Marie-Claude NOEL par M. Baptiste MAURIN, Mme Claire JACQUET par Mme Catherine GILLOIRE,

Etaient excusé.e.s, non représenté.e.s :

MM. Charline CLAVEAU, Pierre HURMIC, Nicolas PEREIRA, Radouane JABER, Catherine FABRE, Grace KALUNZODI, Chris ANNOH, Olivier CAZAUX, Didier JEANJEAN, Dimitri BOUTLEUX

Délégation n°D.03-2022 portant adoption du budget primitif 2022

Monsieur Baptiste Maurin, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif 2022 s'inscrit pour son élaboration dans la suite des deux débats d'orientations budgétaires DOB 2022 qui se sont tenus lors des CA des 7 octobre et 17 décembre 2021.

Les points posés pour le DOB 2022 ont été confirmés par les contributeurs publics ces dernières semaines et permettent de poser à l'équilibre ce BP 2022 et d'engager l'établissement dans la 1^{ère} année de fonctionnement et de réalisation du projet porté dans le cadre de l'accréditation pour la période 2022-2027.

Enjeux pour l'ebabx en 2022 – budget prévisionnel BP 2022

Les enjeux de l'année 2022 ont été détaillés lors du CA du 17 décembre, à l'occasion du DOB 2022 (D.24-2021) dont le compte rendu adopté ce jour fait état.

Le budget 2022 s'inscrit donc dans le cadre des exigences de l'accréditation de l'établissement pour la période 2022-2027, du document prospectif pluriannuel et projet qui l'accompagne tels qu'adoptés en 2021.

Par ailleurs le programme immobilier de rénovation-extension de l'ebabx et son inscription au CPER en sont les fondements sur le plan structurel. Monsieur le Maire de Bordeaux a saisi les financeurs partenaires de ce programme (Etat/Métropole/Région) au mois de janvier 2022 confirmant ainsi les engagements et orientations de ces derniers mois.

Le projet de budget 2022 relève à la fois d'une grande prudence de gestion au regard de toutes les inconnues relatives à la sortie espérée de la crise sanitaire et de l'attention aux préconisations qui feront suite à la mission confiée au service de contrôle de gestion de la Métropole pour accompagner l'établissement dans une projection de ses ressources à échéance 2027. Ces préconisations et mesures qui en seront issues, donneront lieu aux débats de l'automne en prévision du BP 2023 qui sera construit dans une perspective pluriannuelle avec des engagements renouvelés et consolidations des diverses ressources de l'établissement.

Enfin, cette année 2022 sera celle du lancement de la procédure d'appel à candidatures pour le renouvellement de la direction de l'ebabx, pour une prise de poste projetée le 1^{er} avril 2023.

Les dépenses de fonctionnement proposées au BP 2022 sont projetées sur :

- la version consolidée de l'ensemble des éléments RH stabilisés et postes pourvus en cette année universitaire 2021-2022, ainsi que des postes non pourvus en cours de recrutement et/ou prévision de remplacement suite à départ à la retraite en cours d'année ;
- un GVT de 1% sur ces bases RH ;
- le planning engagé des activités pédagogiques projeté pour le 1^{er} semestre 21/22 (octobre 2021 à fin janvier 2022) et prévisions du 2nd semestre + rentrée 22/23 ;

- les dépenses de fonctionnement structurelles incompressibles pour couvrir l'année civile 2022 ;
- l'autonomisation effective des SI de l'ebabx qui sera effective au début du printemps 2022 achevant un processus de mutation de l'ensemble des systèmes engagé il y a maintenant 3 ans ;
- la hausse des bourses diverses et soutiens aux étudiants ;
- le maintien des dispositifs d'accompagnement et de suivi santé des étudiants (en complément de ceux du CROUS et instances universitaires) au même niveau que mis en œuvre en période de crise pandémique.

Les recettes de fonctionnement au BP 2021, soumis au vote sont projetées sur :

- la confirmation des contributions de la ville de Bordeaux, de l'Etat et de la Région Nouvelle-Aquitaine telles que posées au DOB 2022 le 17 décembre 2021 ;
- la poursuite des contributions conventionnelles de la Métropole, notamment celle relevant spécifiquement des relations internationales amenée à se développer et se pérenniser en 2022 ;
- une hausse maîtrisée des droits d'inscriptions des cours publics amateurs, en phase avec les pratiques des établissements publics voisins de l'ebabx sur le même type d'offres et une extension à la Formation Continue majoritairement prise en charge par les organismes collecteurs ;
- une hausse de 3% des droits d'inscription des étudiants, après 4 années de gel, pour contribuer à la hausse en dépenses des dotations et bourses aux étudiants concernés par ces dispositifs.

Présentation du budget à l'équilibre – BP 2022 suivant les règles comptables

Suivant les éléments posés précédemment, les dépenses prévisionnelles pour l'ensemble de l'année 2022 au chapitre des charges de personnel se portent à **3.611.757 €** pour un total de dépenses prévisionnelles de **4.447 892 €**

Sur ces mêmes bases, le total des recettes prévisionnelles est de **4 447 892 €** portant une présentation du budget 2022 à l'équilibre.

Le BP 2022 qui suit est donc présenté à l'équilibre en dépenses et recettes, à hauteur de **4 260 548 €** en fonctionnement et de **187 344 €** en investissement.

FONCTIONNEMENT – Annexes 1 et 2

Dépenses de fonctionnement (en €)	Rappel BP 2021	BP 2022
Charges de personnels et rattachées	3 596 778 €	3 611 757 €
Charges à caractère général	472 000 €	487 347 €
Redevances logiciels	12 000 €	12 000 €
Subventions aux associations	12 000 €	12 000 €
Pertes de change	100 €	100 €
Bourses - charges exceptionnelles	30 000 €	30 000 €
Dotation aux amortissements et aux provisions	88 012 €	107 344 €
Total dépenses de fonctionnement	4 210 890 €	4 260 548 €

Recettes de fonctionnement (en €)		
Droits d'inscription	200 000 €	210 000 €
Taxe d'apprentissage	2 500 €	4 000 €
Etat - Total	479 004 €	487 004 €
Etat contribution statutaire	386 000 €	386 000 €
Evolution contribution statutaire	30 000 €	30 000 €
Etat Rech. -Pavillon - partenariats-mobilités	63 004 €	63 004 €
Etat - CHAAP		8 000 €
Région Total	140 000 €	115 000 €
Région contribution de base	115 000 €	115 000 €
Evolution contribution statutaire	25 000 €	
Ville de Bordeaux - Total	3 282 000 €	3 322 000 €
Ville de Bordeaux statutaire	3 140 000 €	3 140 000 €
Evolution contribution statutaire	20 000 €	140 000 €
Compensation autonomisation S.I.	42 000 €	42 000 €
Subvention exceptionnelle fond soutien Covid	80 000 €	
Métropole contribution convention	50 000 €	50 000 €
Métropole relations internationales		9 000 €
Fonds européens (contrat ERASMUS)	16 000,00 €	17 000 €
Conventions et partenariats divers ; CVEC...	37 386 €	37 344 €
Autres (maladie/accidents...)	4 000 €	9 200 €
Total recettes de fonctionnement	4 210 890 €	4 260 548 €

INVESTISSEMENT – Annexe 3

Pour la section d'investissement, les projections en recettes s'appuient sur les amortissements tels que portés en charge en section de fonctionnement, pour une autre partie sur la dotation statutaire de la ville de Bordeaux.

Les dépenses prévisionnelles 2022 portent sur deux champs principaux :

- le renouvellement des matériels informatiques, avec le chantier de renouvellement complet de la salle d'enseignement multimédia avec les mises à niveaux des matériels et logiciels, ainsi que des acquisitions de petites machines et équipements pour les ateliers des sites rue des Beaux-Arts et à l'Annexe-place Renaudel ;
- une provision pour permettre d'aménager et équiper les locaux qui seront mis à disposition de l'ebabx si la rupture du bail de l'Annexe quai de Brazza se confirmait.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de vous prononcer sur cette proposition et ses annexes.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 11 février 2022

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maurin', with a stylized flourish at the end.

Président

Dépenses de fonctionnement (en €)		rappel BP 2021	coût réel 2021	BP2022
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	3 606 776,00 €	3 607 040,00 €	3 611 787,00 €
6210	autres personnels extérieurs	12 000,00 €	13 495,00 €	12 000,00 €
6230	cotisations au CDG et CNFPT	50 000,00 €	44 331,19 €	60 000,00 €
6238	autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	1 000,00 €	1 644,00 €	3 000,00 €
64111	rémunération principale	1 260 000,00 €	1 203 086,77 €	1 210 000,00 €
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	24 500,00 €	20 977,87 €	22 000,00 €
64114	judiciaires - indemnités infirmité	-	-	1 700,00 €
64116	autres indemnités	235 000,00 €	110 722,66 €	110 000,00 €
64131	rémunérations	955 000,00 €	1 130 350,16 €	1 160 000,00 €
64134	contractuels - indemnité infirmité	-	-	2 500,00 €
64136	autres indemnités	-	-	-
6451	cotisations URSSAF	547 600,00 €	556 471,20 €	580 000,00 €
6453	cotisations caisses de retraites	424 176,00 €	402 454,00 €	405 000,00 €
64541	cotisations sociales des allocations chômage versées directement	-	1 058,00 €	200,00 €
64542	cotisations sociales des allocations chômage versées à Pôle emploi	60 500,00 €	45 981,90 €	5 000,00 €
64731	allocations chômage versées directement	30 000,00 €	45 793,79 €	46 000,00 €
6474	versements aux autres œuvres sociales	1 000,00 €	750,00 €	1 000,00 €
6475	médecine du travail, pharmacie	5 000,00 €	3 613,10 €	5 857,00 €
6488	autres charges	-	7 306,00 €	7 500,00 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	472 000,00 €	433 761,87 €	487 347,00 €
60612	Energie - Electricité	2 000,00 €	1 958,26 €	2 000,00 €
60622	carburant	1 000,00 €	1 087,12 €	1 500,00 €
60623	Alimentation	2 500,00 €	634,13 €	2 000,00 €
60631	Fournitures d'entretien	7 200,00 €	5 089,44 €	6 000,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	16 000,00 €	16 129,76 €	23 200,00 €
6064	Fournitures administratives	4 000,00 €	3 447,93 €	4 000,00 €
6065	Logement des agents	5 000,00 €	5 001,00 €	5 000,00 €
6067	Fournitures scolaires / consommables autres matériels pédagogiques	50 000,00 €	40 673,27 €	50 000,00 €
6068	Autres matières et fournitures // bâtiments	42 000,00 €	45 771,87 €	42 000,00 €
6132	Locations immobilières	18 000,00 €	16 524,13 €	18 500,00 €
6135	Locations mobilières	25 000,00 €	25 774,96 €	26 000,00 €
614	Charges locatives et de copropriété	1 000,00 €	1 413,49 €	1 500,00 €
61522	Bâtiments // petits travaux	15 000,00 €	6 655,96 €	7 000,00 €
61558	Autres biens mobiliers // réparations	5 000,00 €	9 981,89 €	8 000,00 €
6156	Maintenance	18 000,00 €	13 401,10 €	13 500,00 €
616	Primes d'assurances (RC + personnel)	24 000,00 €	31 315,39 €	30 000,00 €
6182	Documentation générale et technique / abonnements	4 800,00 €	4 543,57 €	4 600,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00 €	9 423,01 €	10 000,00 €
6188	Autres frais divers // prestations de service liées à pédagogie	11 000,00 €	15 152,40 €	15 000,00 €
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	600,00 €	0,00 €	0,00 €
6226	Honoraires des invités dans cadre pédagogique, workshop, invités récurrents ou ponctuels	35 000,00 €	70 957,73 €	70 000,00 €
6226	Divers // prestations intellectuelles liées à événement pédagogique / com	6 000,00 €	2 052,00 €	3 000,00 €
6231	Annonces et insertions	6 000,00 €	5 580,00 €	6 000,00 €
6241	Transports de biens	200,00 €	0,00 €	200,00 €
6247	Transports collectifs	4 000,00 €	1 051,80 €	4 000,00 €
6251	voyages et déplacements	26 000,00 €	12 351,97 €	20 000,00 €
6256	missions personnel, déplacements, repas, hébergements - dans cadre Erasmus	25 000,00 €	17 350,42 €	25 000,00 €
6257	réception invités / jury diplôme / hébergement, déplacement, repas	25 000,00 €	22 413,22 €	25 000,00 €
6261	Frais d'affranchissement	5 500,00 €	4 652,47 €	5 000,00 €
6262	Frais de télécommunications	3 500,00 €	11 966,23 €	12 000,00 €
627	Services bancaires	200,00 €	276,12 €	750,00 €
6281	Concours divers // cotisations ANAE, club des grandes écoles d'Aquitaine, ELIA, PRES, BEAR, Comité EPCC...	5 500,00 €	4 200,00 €	4 330,00 €
6286	autonomie SI	42 000,00 €	-	-
6286	divers, autres services extérieurs // prestations services liées à administration générale	29 000,00 €	21 999,35 €	42 287,00 €
06	autres charges de gestion courante (dont redevances logicielles)	12 000,00 €	12 445,07 €	12 000,00 €
667	subventions fonctionnement aux associations	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
66	charges finances (pertes de change liées à la régie d'avances à l'international)	100,00 €	16,46 €	100,00 €
67	charges exceptionnelles dont bourses	30 000,00 €	63 806,16 €	30 000,00 €
6611	dotation aux amortissements	67 592,00 €	86 094,45 €	107 344,00 €
6617	dotations aux provisions pour créances douteuses	510,00 €	510,00 €	0,00 €
Total dépenses de fonctionnement		4 210 800,00 €	4 147 632,04 €	4 202 540,00 €
Recettes de fonctionnement (en €)				
7067	droits d'inscription	200 000,00 €	204 906,40 €	210 000,00 €
7398	taxe d'apprentissage	2 500,00 €	3 117,28 €	4 000,00 €
74716	contribution statutaire de l'Etat	386 000,00 €	386 000,00 €	386 000,00 €
74716	contribution de l'Etat - évolution contribution statutaire	30 000,00 €	20 000,00 €	30 000,00 €
74718	contribution de l'Etat pour projets partenariaux - pays basque	-	-	-
74718	Etat - jurys	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
74718	Etat - recherche	-	-	-
74718	Etat - été culturel Papillon	-	10 000,00 €	-
74718	Etat - partenariats G8 / comuee	6 104,00 €	-	6 104,00 €
74716	Etat - Pavillon - Papillon - DSRJA	30 000,00 €	10 000,00 €	30 000,00 €
74718	Etat - aide à la mobilité	22 400,00 €	20 000,00 €	22 400,00 €
74718	Etat - soutien aux CHAAP	-	8 000,00 €	8 000,00 €
74718	Etat - soutien safespace	2 700,00 €	-	-
7472	Région - contribution statutaire	115 000,00 €	115 000,00 €	115 000,00 €
7472	Région - évolution contribution statutaire	25 000,00 €	-	0,00 €
7472	Région - soutien safespace	-	1 500,00 €	0,00 €
74746	Ville de Bordeaux - contribution statutaire	3 140 000,00 €	3 140 000,00 €	3 140 000,00 €
74746	Ville de Bordeaux - évolution contribution statutaire	20 000,00 €	20 000,00 €	140 000,00 €
74746	Ville de Bordeaux - fonctionnement informatique	42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €
74746	Ville de Bordeaux - subvention exceptionnelle fonds de soutien COVID	80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €
74746	Ville de Bordeaux - règlementation année 2020	-	35 000,00 €	-
74756	Métropole - convention fonctionnement	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
74756	Métropole - relations internationales	-	5 000,00 €	9 000,00 €
7477	fonds européens (contrat ERASMUS)	16 000,00 €	-	17 000,00 €
70676	Remboursement divers type ville de Floirac / versement avec / participations étudiantes projets	37 386,00 €	37 464,62 €	37 344,00 €
6419	Autres (malades/accidents...)	4 000,00 €	35 593,25 €	5 000,00 €
6456	Etat remboursement indemnité infirmité	-	-	4 200,00 €
7598	autres produits divers de gestion courante (ajustement prélevement à la source)	-	0,85 €	-
7716	autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	2 015,80 €	-
7788	opérations exceptionnelles	-	3 219,80 €	-
Total recettes de fonctionnement		4 210 800,00 €	4 210 800,00 €	4 210 800,00 €

Annexe 2 - D03-2022- BP 2022 projection des charges à caractère général - analytique pédagogique et structurel

	RAPPEL BP 2021	REALISE 2021	BP20222
Charges à caractère général	472 000,00 €	433 761,37 €	467 347,00 €
Analyses pédagogiques	243 400,00 €	260 134,89 €	287 500,00 €
Alimentation	2 000,00 €	149,30 €	1 500,00 €
Petits équipements et matériels des ateliers	34 400,00 €	39 088,60 €	35 200,00 €
Livre, CD, Vidéo	7 000,00 €	7 161,52 €	7 000,00 €
Fournitures tous consommables/ tous ateliers et lieux de production	50 000,00 €	40 173,27 €	50 000,00 €
Locations matériels-véhicules - bennes	2 000,00 €	10 171,20 €	9 000,00 €
Réparations et entretiens des matériels pédagogiques	5 000,00 €	6 151,89 €	6 000,00 €
Documentation générale et technique = abonnements	4 800,00 €	4 143,57 €	4 600,00 €
Versement à des organismes de formation	6 000,00 €	1 586,00 €	6 000,00 €
Sous traitance externalisée de travaux: façonnages/impressions/développements photos...	11 000,00 €	15 192,40 €	15 000,00 €
Honoraires = intervenants sur factures/chargés de mission/coordonateur workshop/graphistes/commissaires...	41 000,00 €	72 169,73 €	73 000,00 €
Annonces et insertions	6 000,00 €	5 580,00 €	6 000,00 €
Transports collectifs = bus pour voyages divers	4 000,00 €	1 151,80 €	4 000,00 €
Transports de biens - œuvres	200,00 €	0,00 €	200,00 €
Missions des personnels enseignants et direction	25 000,00 €	17 150,42 €	25 000,00 €
Frais de mobilités et invités = hébergements/transports individuels tous projets/invités/jurys/étudiants en individuels...	45 000,00 €	34 765,19 €	45 000,00 €
Analyses structurelles/administratives	220 600,00 €	173 626,98 €	199 847,00 €
Énergie / carburant	3 000,00 €	3 145,30 €	3 500,00 €
Alimentation	500,00 €	10,03 €	500,00 €
Fournitures d'entretien	7 200,00 €	5 189,44 €	6 000,00 €
Petit équipement et outillage pour le bâtiment	5 000,00 €	3 173,31 €	10 000,00 €
Fournitures administratives	4 000,00 €	3 147,23 €	4 000,00 €
Autres matières et fournitures = consommables techniques pour bâtiment + médailles + fleurs + fluides = tout sauf fournitures admin.	24 000,00 €	18 150,23 €	20 000,00 €
Travaux bâtiment du locataire = tous aménagements / tous corps de métiers	15 000,00 €	6 155,98 €	7 000,00 €
Maintenance = contrats de maintenance obligatoire informatique/logiciels/machines/terminal CB...	19 000,00 €	13 101,10 €	13 500,00 €
Primes d'assurance	24 000,00 €	31 315,39 €	30 000,00 €
Versement à des organismes de formation	4 000,00 €	7 101,25 €	4 000,00 €
Forfait locatifs annuels mob.immo. et charges attachées suivant contrats et marchés	37 600,00 €	36 141,55 €	37 000,00 €
Indemnité au comptable	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais d'affranchissement	5 500,00 €	4 152,47 €	5 000,00 €
Frais de télécommunication	3 500,00 €	11 166,23 €	12 000,00 €
Services bancaires CB	200,00 €	78,12 €	750,00 €
Contrats et adhésions = CUEA, ANdEA, Comité EPCC, CAUE, Fila...	5 100,00 €	4 100,00 €	4 330,00 €
Autres services extérieurs : dossiers chomages/prestations informatiques Aitxel...	71 000,00 €	21 199,35 €	42 267,00 €

Annexe 3 D.04-2021 BP 2021 Investissement

Dépenses d'investissement

	rappel BP 2021	réalisé 2021	BP2022
C/2031			
Frais d'études	12 000,00 €	0,00 €	
C/2051	10 000,00 €	16 410,41 €	22 000,00 €
Concessions et droits - logiciels	35 000,00 €	3 000,00 €	35 000,00 €
C/2181			
Aménagements divers	70 000,00 €	80 318,91 €	77 344,00 €
C/2183			
Equipements informatiques et assimilés	30 000,00 €	4 303,62 €	10 000,00 €
C/2184			
Mobiliers	40 502,00 €	40 856,39 €	43 000,00 €
C/2188			
Autres outillages et équipements	197 502,00 €	144 889,33 €	187 344,00 €
Total			

Recettes d'investissement

	rappel BP 2021	réalisé 2021	BP2022
C/40			
Amortissements	87 502,00 €	86 094,45 €	107 344,00 €
C/13248			
Contribution de la ville de Bordeaux 2021	60 000,00 €	0,00 €	
C/1321			
Contribution Etat fond de relance Covid	30 000,00 €	18 541,74 €	
C/13148			
Contribution de la ville de Bordeaux 2022		0,00 €	60 000,00 €
C/1312			
Contribution Région Nouvelle Aquitaine exceptionnelle	20 000,00 €		20 000,00 €
Total	197 502,00 €	104 636,19 €	187 344,00 €

PREFECTURE
DE LA GIRONDE
15 FEV. 2022
Bureau du Courrier

Conseil d'Administration

Séance du vendredi 11 février 2022 à 14h30

D.04-2022

Aujourd'hui vendredi 11 février 2022 à 14h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Rachel HELVADJIAN, Catherine GILLOIRE,
MM Baptiste MAURIN, Cyriaque MONIEZ, Thierry LAHONTAA, Bertrand FLEURY, Stéphane GOMOT

Etaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

Mme Fabienne BUCCIO par M. Bertrand FLEURY, M. Didier ARNAUDET par M. Thierry LAHONTAA, Mme Marie-Claude NOEL par M. Baptiste MAURIN, Mme Claire JACQUET par Mme Catherine GILLOIRE,

Etaient excusé.e.s, non représenté.e.s :

MM. Charline CLAVEAU, Pierre HURMIC, Nicolas PEREIRA, Radouane JABER, Catherine FABRE, Grace KALUNZODI, Chris ANNOH, Olivier CAZAUX, Didier JEANJEAN, Dimitri BOUTLEUX

Délibération D.04-2022 portant modification du tableau des effectifs

Monsieur Baptiste MAURIN, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La modification du tableau des effectifs présentée porte sur sa mise à jour au regard de l'évolution des effectifs au 1^{er} janvier 2022, tenant compte des départs et recrutements réalisés pour cette année universitaire 21/22.

Le comité technique du 4 février 2022 a émis un avis favorable.

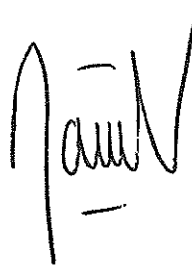
Suivant ces principes, il vous est proposé pour adoption, le tableau des effectifs de l'EBABX joint en annexe.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 11 février 2022

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2022 - CT du 04/02/2022

CADRES D'EMPLOIS	Catégorie	Titulaire	Contractuel	Homme	Femme	Administration	Pédagogie	Effectifs au 01/01/2022	ETP au 01/01/2022
Directeur établissement artistique	A	1	2	2	1	3	0	3	3
Professeur enseignement artistique	A	17	14	17	14	0	31	31	26,6875
Attaché	A	3	1	0	4	4	0	4	4
Attaché de conservation du patrimoine	A	0	1	0	1	1	0	1	1
Assistant enseignement artistique	B	5	6	5	6	0	10	10	6,85
Assistant de conservation du patrimoine	B	2	0	0	2	1	1	2	2
Technicien	B	2	10	10	2	2	10	12	11,6
Rédacteur	B	1	2	0	3	3	0	3	3
Agent de maîtrise	C	1	0	1	0	1	0	1	1
Adjoint du patrimoine	C	2	1	2	1	3	0	3	2,8571
Adjoint technique	C	3	1	2	2	4	0	4	4
Total		37	38	39	36	22	52	74	65,9946

Postes ouverts au tableau des effectifs au 01/01/2022

- en équivalent temps plein (ETP)	74
- équipe pédagogique	65,99
- équipe administrative - technique	52
	22

Répartition des effectifs au 01/01/2022

- hommes	39
- femmes	36
- contractuels	38
- titulaires	37

Conseil d'Administration

Séance du vendredi 11 février 2022 à 14h30

D.05-2022

Aujourd'hui vendredi 11 février 2022 à 14h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Rachel HELVADJIAN, Catherine GILLOIRE,
MM Baptiste MAURIN, Cyriaque MONIEZ, Thierry LAHONTAA, Bertrand FLEURY, Stéphane GOMOT

Etaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

Mme Fabienne BUCCIO par M. Bertrand FLEURY, M. Didier ARNAUDET par M. Thierry LAHONTAA, Mme Marie-Claude NOEL par M. Baptiste MAURIN, Mme Claire JACQUET par Mme Catherine GILLOIRE,

Etaient excusé.e.s, non représenté.e.s :

MM. Charline CLAVEAU, Pierre HURMIC, Nicolas PEREIRA, Radouane JABER, Catherine FABRE, Grace KALUNZODI, Chris ANNOH, Olivier CAZAUX, Didier JEANJEAN, Dimitri BOUTLEUX

D.05-2022 fixant les modalités de versement des prestations d'action sociale en faveur des agents de l'ebabx

Monsieur Baptiste MAURIN, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors du CT du 4 février 2022 a été émis à l'unanimité un avis favorable à la délibération qui suit.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 88-1 ;

Vu l'avis du comité technique en date du **4 février 2022**

Considérant ce qui suit :

L'article 88-1 de la loi du 26 janvier 1984 pose le principe de la mise en œuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales et leurs établissements publics au bénéfice de leurs agents.

Il s'agit d'une obligation légale et d'une dépense obligatoire pour les collectivités territoriales qui doit figurer dans le budget.

L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles.

Il appartient au conseil d'administration de l'ebabx de déterminer le type d'actions à mener et le montant des dépenses à engager pour les prestations d'action sociale, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

La gestion des prestations d'action sociale est assurée pour partie par l'association du comité des œuvres sociales de la mairie de Bordeaux (acosmb) sur adhésion des agents (délibération D04-2011 relative à l'adoption du transfert à l'identique des dispositions d'origine contractuelles entre la ville de Bordeaux et le comité des œuvres sociales (acosmb) reconnues comme devant bénéficier aux personnels de l'ebabx, mise en conformité par délibération D10-2017) pour les prestations suivantes :

- les chèques vacances
- les chèques vacances famille
- les chèques rentrée scolaire
- bafa
- chèques cadeaux événement mariage, pacs
- chèques cadeaux événement naissance, adoption
- arbre de Noël
- chèques cadeaux départ à la retraite
- mobil-homes et résidences.

Les agents de l'ebabx peuvent également bénéficier, en adhérent, de prestations et aides versées par l'association de l'union de Bordeaux Métropole (UBM) qui intervient dans le domaine des loisirs, culture et sport.

Il convient par conséquent, en complément de ces prestations, de proposer la mise en place de prestations d'action sociale en faveur de l'enfance.

Article 1 : Nature des prestations

Il est décidé de mettre en place les prestations suivantes au profit des agents de l'ebabx :

- l'allocation de garde d'enfant de moins de 3 ans
- les prestations interministérielles d'action sociale réglementaires en faveur de l'enfance indexées à la circulaire annuelle interministérielle d'action sociale à réglementation commune.

Article 2 : Bénéficiaires

Pourront bénéficier de ces prestations :

- Les fonctionnaires territoriaux stagiaires et titulaires en position d'activité ou de détachement ;
- Les agents contractuels sur un emploi permanent en position d'activité ;

sous condition de revenus.

Article 3 : Modalités de mise en œuvre :

- Pour l'allocation de garde d'enfant de moins de 3 ans : versement sur le salaire de 3€ par jour sur 200 jours maximum par an
- Pour les prestations interministérielles d'action sociale : elles ont un montant de référence indexé à la circulaire annuelle interministérielle d'action sociale à réglementation commune.

Ces prestations sont cumulables avec l'acosmb et ubm.

Constitution du dossier :

- copie de l'avis d'imposition de l'année N-2, conjoint(e) y compris, l'attestation de non versement d'aide ou de prestation garde d'enfant par l'employeur du conjoint(e) en précisant sa situation familiale ;
- facture acquittée établie au nom de l'agent,
- facture (crèche) ou bulletin de salaire (assistante maternelle) de garde de l'enfant.

Les factures de l'année N-1 doivent être transmises au service RH au plus tard le 31 janvier de l'année N.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Les prestations d'action sociale susceptibles d'être versées ne sont assujetties à aucune cotisation de sécurité sociale ou de retraite.

Tableau recensant les taux applicables **pour l'année 2021** aux prestations interministérielles et conditions d'octroi sur la base du quotient familial (QF) calculé selon le revenu fiscal de référence de l'année N-1 sur les revenus N-2, divisé par 12 mois et par le nombre de parts fiscales.

Subventions pour séjours d'enfants

Colonies - camps de vacances - enfants de moins de 13 ans 7,67 € - enfants de 13 à 18 ans 11,60 €	QF>ou égal à 707€ et < ou égal à 1251€
Centres de loisirs sans hébergement - journée complète 5,53 € - demi-journée 2,79 €	QF< ou égal à 1251€
En maisons familiales de vacances et gîtes - séjours en pension complète 8,07 € - autre formule 7,67 €	QF< ou égal à 1251€
Séjours mis en oeuvre dans le cadre éducatif - forfait pour 21 jours ou plus 79,46 € - pour les séjours d'une durée inférieure, par jour 3,78 €	QF< ou égal à 1251€
Séjours linguistiques - enfants de moins de 13 ans 7,67 € - enfants de 13 à 18 ans 11,61 €	QF< ou égal à 1251€

Enfants handicapés (avec taux d'incapacité au moins égal à 50%)

- Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (montant mensuel) 167,06 € Les justificatifs à produire : notification de la décision de la CDAPH - Séjours en centres de vacances spécialisés (par jour) 21,88 €
--

Les crédits correspondants sont inscrits au budget et seront réévalués chaque année en fonction du barème établi par la circulaire interministérielle.

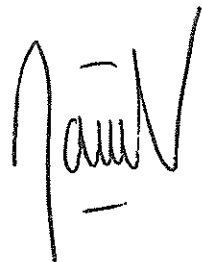
En conséquence, je vous remercie Mesdames et Messieurs de vous prononcer sur cette proposition,

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 11 février 2022

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maurin', with a stylized flourish at the end.

Président

PREFECTURE
DE LA GIRONDE
15 FEV. 2022
Bureau du Courrier

Conseil d'Administration

Séance du vendredi 11 février 2022 à 14h30

D.06-2022

Aujourd'hui vendredi 11 février 2022 à 14h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Rachel HELVADJIAN, Catherine GILLOIRE,
MM Baptiste MAURIN, Cyriaque MONIEZ, Thierry LAHONTAA, Bertrand FLEURY, Stéphane GOMOT

Etaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

Mme Fabienne BUCCIO par M. Bertrand FLEURY, M. Didier ARNAUDET par M. Thierry LAHONTAA, Mme Marie-Claude NOEL par M. Baptiste MAURIN, Mme Claire JACQUET par Mme Catherine GILLOIRE,

Etaient excusé.e.s, non représenté.e.s :

MM. Charline CLAVEAU, Pierre HURMIC, Nicolas PEREIRA, Radouane JABER, Catherine FABRE, Grace KALUNZODI, Chris ANNOH, Olivier CAZAUX, Didier JEANJEAN, Dimitri BOUTLEUX

**Délibération D.06-2022 portant remboursement
de droits d'inscription - cours publics**

Monsieur Baptiste Maurin, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Jade Leridée élève des cours publics sollicite le remboursement de 50% des droits qu'elle a versé pour son inscription aux cours publics 21-22, demande motivée par le décès de son père fin octobre et son état de santé qui l'a conduit à abandonner les cours dès le mois de novembre 2021.

Un courrier motivé de sa maman a été joint à sa demande.

Le montant du remboursement sollicité est de 134,4 €

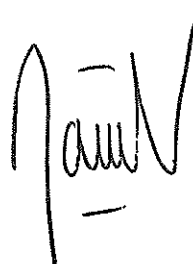
En conséquence je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de vous prononcer sur cette proposition.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 11 février 2022

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président